

RCS : GRENOBLE

Code greffe : 3801

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de GRENOBLE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2008 B 00822

Numéro SIREN : 504 051 129

Nom ou dénomination : NMD ASSET MANAGMENT

Ce dépôt a été enregistré le 31/07/2018 sous le numéro de dépôt B2018/011714

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n°de dépôt : **B2018/011714**
n°de gestion : **2008B00822**
n°SIREN : **504 051 129 RCS Grenoble**

Le greffier du Tribunal de Commerce de Grenoble certifie avoir procédé le 31/07/2018 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de :

NMD ASSET MANAGMENT - Société à responsabilité limitée
1 rue Jean Pain 38600 Fontaine -FRANCE-

date de clôture : 31/12/2017

Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.

Concernant les événements RCS suivants :
Dépôt des comptes annuels



1385711

1

BILAN SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033-A 2018

Page 15

Formulaire obligatoire (art. 393 Septies
du loi n° 101 du 6 août 2008)

Désignation de l'entreprise SARL NMD ASSET MANAGEMENT Néant ☐ *

Adresse de l'entreprise 1 RUE JEAN PAIN 38600 FONTAINE

Numéro SIRET * 5 0 4 0 5 1 1 2 9 0 0 0 1 4

Durée de l'exercice en nombre de mois * 1 2 Durée de l'exercice précédent * 1 2

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

CAPITAUX PROPRES

DETTES (4)

REVENUS

				Exercice N clos le <u>3 1 1 2 2 0 1 7</u>	Exercice N-1 clos le <u>3 1 1 2 2 0 1 6</u>
ACTIF		Brut 1	Amortissements - Provisions 2	Net 3	Net 4
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles { Fonds commercial *	010	012		
	{ Autres *	014	016		
	Immobilisations corporelles *	028	030		
	Immobilisations financières * (1)	040	042	46 000	46 000
	Total I (5)	044	048	46 000	46 000
ACTIF CIRCULANT	STOCKS { Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052		
	{ Marchandises *	060	062		
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066		
	Créances (2) { Clients et comptes rattachés *	068	070		
	{ Autres * (3)	072	074	21 942	26 377
	Valeurs mobilières de placement	080	082		
	Disponibilités	084	086	24 225	24 092
	Charges constatées d'avance *	092	094		
	Total II	096	098	46 167	50 469
	Total général (I+II)	110	112	92 167	96 469
PASSIF				Exercice N NET 1	Exercice N-1 NET 2
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		3 000	3 000
	Ecart de réévaluation	124			
	Réserve légale	126		300	300
	Réserves réglementées *	130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres d'artistes vivants * <u>27 JUL 2018</u>)	131			
	Report à nouveau	134		62 605	60 694
	Résultat de l'exercice	136		24 071	24 411
	Provisions réglementées	140			
	Total I	142		89 976	88 405
	Provisions pour risques et charges	154			
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164			
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166		1 078	1 054
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)	169	1 113	1 113	7 010
	Produits constatés d'avance	174			
	Total III	176		2 191	8 064
	Total général (I + II + III)	180		92 167	96 469
REVENUS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193			
	(2) Dont créances à plus d'un an	197			
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	17 519		
		(4) Dont dettes à plus d'un an	195		
		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182		
		(5) Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184		

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

② COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste) DGFIP N° 2033-B 2018

Formulaire obligatoire (article 302, Section A du Code Général des Impôts)		Désignation de l'entreprise SARL NMD ASSET MANAGEMENT		Page 16			
A - RÉSULTAT COMPTABLE				Exercice N clos le	Exercice N-1 clos le		
				13 1 1 2 2 0 1 7	13 1 1 2 2 0 1 6		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209	210			
	Production vendue { biens intracommunautaires services *		215	214			
			217	218			
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)		222			
	Production immobilisée *		224				
	Subventions d'exploitation reçues		226				
Autres produits		230					
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)				232			
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)		234				
	Variation de stock (marchandises) *		236				
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)		238				
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *		240				
	Autres charges externes * : { dont crédit bail : mobilier - immobilier }		242	1 336	1 306		
	Impôts, taxes et versements assimilés { dont taxe professionnelle CFE et CVAE * }	243	173	244	173	183	
	Rémunérations du personnel *		250				
	Charges sociales (cf. renvoi 380)		252				
	Dotations aux amortissements *		254				
	Dotations aux provisions		256				
	Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles }	259		262			
		260					
	Total des charges d'exploitation (II)				264	1 509	1 489
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	(1 509)	(1 489)	
PRODUITS ET CHARGES DIVERNS	Produits financiers		(III)	280	25 580	26 036	
	Produits exceptionnels		(IV)	290			
	Charges financières		(V)	294		136	
	Charges exceptionnelles { dont amortissement des participations dans des PME innovantes (art 217 octies) dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D) }	347		300			
		348					
	Impôts sur les bénéfices *		(VII)	306			
	2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)				310	24 071	24 411
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	24 071	314	
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *		316				
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		318				
	Provisions non déductibles *		322				
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)		324				
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cpts-cts d'associés	247	écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*	248	1 263		
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		(Part de loyers dispensés de réintégration)	249			
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		998				
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		999				
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			997			
	Entrep. nouvelles (44. scies)	986	Zone franche uraine (44. octies et octies A)	987	Zones restructurées de la défense (44. octies)	127	Zones de revitalisation rurales (44. octies)
Reprise d'entrep. en diff. culte (44. scies)	981	Jeune entreprise innovante (44. scies A)	989	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44. bis octies)	991	Pôles de compétitivité hors CICE (art. 44. bis octies)	990
Divers ZFA (44. quaterdecies)	345	Investissements outre-mer	344	Crédence due au report en arrière du déficit	346		
"Déduction exceptionnelle (art 39 decies)"				655		350	25 250
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2				352	84	354	
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)			356			
	Déficits antérieurs reportables : * 8 944 dont imputés sur le résultat :					360	84
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2				370	0	372	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

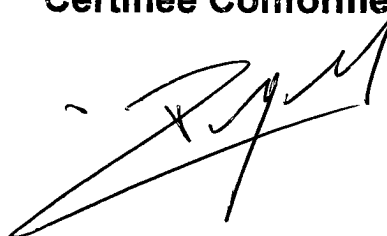
Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres participations	46 000		
TOTAL	46 000		
TOTAL GENERAL	46 000		

**Pour COPIE
Certifiée Conforme**



ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres participations			46 000	46 000
TOTAL			46 000	46 000
TOTAL GENERAL			46 000	46 000

Etat des amortissements

Néant

Etat des provisions

Néant

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Groupe et associés	17 519	17 519	
Débiteurs divers	4 423	4 423	
TOTAL	21 942	21 942	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	1 078	1 078		
Groupe et associés	1 113	1 113		
TOTAL	2 191	2 191		

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
parts sociales	10.0000	300			300

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 078
Total	1 078

91

ANNEXE

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Charges et produits constatés d'avance

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

DA

Liste des filiales et participations

(Code du Commerce Art. L 233-15; PCG Art. 831-3 et 832-13)

Société	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenu en %	Valeur comptable des titres		Prêts et avances consentis et non remboursés	Cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Résultat net du dernier exercice	Dividendes encaissés par la société
				brute	nette					
A. Renseignements détaillés - Filiales détenues à + de 50% - SAS A MANIPLOMB - SARL SARL CODITHERM DISTRIBU	1 000	9 031	100.00	1 000				50 496	5 944	
	38 112	334 295	100.00	45 000				2 413 570	49 723	25 250
B. Renseignements globaux - Participations détenues entre 10 et 50 % - Filiales non reprises en A - Participations non reprises en A										

NMD ASSET
Société à responsabilité limitée
au capital de 3 000 euros
Siège social : 1 Rue Jean Pain
38600 FONTAINE
504 051 129 RCS GRENOBLE

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 JUIN 2018

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2017

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2017 s'élevant à 24 071,06 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	24 071,06 euros
------------------------	-----------------

Auquel s'ajoute :

Le report à nouveau antérieur	62 605,20 euros
Pour former un bénéfice distribuable de	86 676,26 euros

A titre de dividendes aux associés	24 400,00 euros
Soit 81,33 euros par part	

En totalité au compte "report à nouveau" qui s'élève ainsi à 62 276,26 euros.

Les dividendes seront mis en paiement fin juillet 2018.

Nous vous informons que depuis le 1er janvier 2018, les dividendes sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux (CGI, art. 200 A, 1).

Le prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire de l'impôt sur le revenu est maintenu mais son taux est aligné sur celui du PFU (12,8 % - CGI, art. 117 quater).



Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende.

L'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus. Dans ce cas, le prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 24 400,00 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Nous vous rappelons en outre que, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Il est par ailleurs rappelé aux associés qui ont le statut TNS dans la Société qu'en application de l'article L. 131-6 alinéa 3 du Code de la sécurité sociale, les dividendes perçus par eux-mêmes, leur conjoint ou le partenaire auquel ils sont liés par un pacte civil de solidarité ou leurs enfants mineurs non émancipés, sont assujettis :

- à prélèvements sociaux pour la fraction des dividendes qui n'excède pas une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de leur compte courant,
- à cotisations et contributions sociales TNS sur la fraction des dividendes qui excède une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de leur compte courant.

Distributions antérieures de dividendes

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice clos le 31 décembre 2014 :

17 100,00 euros, soit 57,00 euros par titre

dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 17 100,00 euros



Exercice clos le 31 décembre 2015 :

17 100,00 euros, soit 57,00 euros par titre

dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 17 100,00 euros

Exercice clos le 31 décembre 2016 :

22 500,00 euros, soit 75,00 euros par titre

dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 22 500,00 euros

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 30 juin 2018

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme
La Gérance

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'S' followed by a series of loops and a final vertical stroke.